

### La pêche

sés directement grâce à eux. Je cite les paroles de Stephen Pond, un océanographe de l'Université de Colombie-Britannique qui déclare:

«Selon toute évidence, des eaux plus lourdes et plus salines provenant de l'extérieur du bras de mer viennent se mélanger aux eaux. L'hypothèse voulant que les matières descendent au fond et y restent ne se vérifiera probablement pas.»

En août 1980, les évêques de l'Église anglicane et de l'Église catholique du Canada ont demandé le retrait de l'ordre spécial en conseil et un moratoire sur l'exploitation des ressources tant qu'on aura pas les moyens techniques voulus pour se débarrasser des résidus en toute sécurité. Je signale que le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas répondu aux questions et aux allégations très sérieuses de l'évêque de l'église anglicane et de l'évêque de l'église catholique à l'égard du projet AMAX en Colombie-Britannique.

Je cite les propos du docteur Albright, microbiologiste à l'Université Simon Fraser:

«Nous jugeons inacceptable l'argument en faveur du dépôt marin voulant que la faune aquatique se soit adaptée à une forte turbidité ou à la présence de métaux lourds. Nous ignorons quels sont les effets chroniques et à long terme des métaux lourds ou d'une forte turbidité. Il peut y avoir également des conséquences moins évidentes comme la diminution de la croissance ou de la reproduction. Les animaux peuvent manifester une adaptation temporaire, mais une légère augmentation ou une prolongation de la pollution peut venir à bout de leur tolérance. Si le pire arrivait, le saumon pourrait éviter son itinéraire de migration habituelle ainsi que la région minière.»

Je vous cite maintenant l'opinion de la West Coast Environmental Law Association:

«Les règlements concernant les dépôts de résidus du Bras Alice semblent aller à l'encontre des intentions générales de la loi sur les pêches qui autorise des exemptions uniquement dans des circonstances particulières et lorsqu'on a clairement établi que cela aurait des conséquences minimales sur les stocks de poissons.»

Nous avons au Canada une certaine connaissance de ces problèmes. Juste au sud du projet actuel, on connaît l'exploitation de l'Utah Mines Limited de l'Inlet Rupert qui affirme que les résidus resteront en deçà des 100 mètres et pourront même se répandre davantage en profondeur. Je cite un passage qui traite de cette activité:

«Les études ont démontré que le déversement de déchets de la mine de cuivre ont entraîné comme prévu la disparition du benthos des profondeurs de même qu'un épanchement imprévu des résidus qui ont affecté les endroits peu profonds, très productifs.»

A partir de cette situation qui dure encore aujourd'hui, bien que les effluents s'étendent sur plusieurs centaines de milles dans l'océan et affectent dans une certaine mesure les ressources piscicoles de même que la pêche commerciale et sportive, le gouvernement devrait réclamer une enquête publique sur la situation de Alice Arms.

Je crois que le ministre des Pêches et des Océans devrait mettre sa tête sur le billot. On a établi que les pertes des pêcheurs commerciaux s'élevaient à des millions de dollars. Pour certains autochtones Nishga habitant la région, cela signifie la mort. La compagnie épargnera 23 millions de dollars et le parti libéral en aura le mérite de même que l'AMAX Corporation, mais le coût social en sera très élevé.

Ce n'est là qu'un problème aigu de pollution. Je voudrais maintenant parler d'une autre situation où le ministre des Pêches et des Océans n'est pas à la hauteur de ses engagements constitutionnels, le Kemano Completion Project dont les travaux ont commencé au cours des années 50, au moment où le gouvernement de la Colombie-Britannique accordait des droits spéciaux concernant l'utilisation des eaux à l'Aluminum

Company of Canada. L'Alcan a construit un barrage sur la Haute-Nechako, en aval d'une double série de lacs et de cours d'eau remontant au Park Tweedsmuir. Quelque 925 milles carrés de terrain ont été inondés, ce qui forme aujourd'hui le réservoir Nechako.

Ce barrage a détourné certains cours d'eau du réseau Fraser, l'un des réseaux de frai du saumon les plus importants du monde, pour les faire passer par un tunnel de 16 kilomètres jusqu'à une centrale hydro-électrique souterraine à Kemano et les pomper ensuite par un autre tunnel qui aboutit directement dans un autre secteur du Pacifique. Une fois terminé, le projet Kemano fermerait presque entièrement le déversoir du lac Skins et bloquerait presque tous les cours d'eau qui alimentent la rivière Nechako.

Il y a aussi un projet de barrage sur la rivière Nanika qui ferait monter le niveau du lac Kitprice et du lac Nanika et qui détournerait les cours d'eau du réseau Morice-Bulkley-Skeena vers le réservoir Nechako, puis ensuite encore une fois vers Kemano et un autre secteur du Pacifique. En accordant certains droits de captation d'eau, le gouvernement de la Colombie-Britannique a permis qu'on détourne certains cours d'eau du réseau Fraser, qui en a grandement besoin maintenant à cause de la pollution et du faible niveau d'eau, et du réseau Skeena, pour déverser cette eau ailleurs dans le Pacifique.

Alcan possède maintenant les deux tiers de la rivière Nechako et il a notamment réduit le débit à Fort Fraser de 97 p. 100, à Vanderhoof de 83 p. 100 et à Prince George de 40 p. 100. Le nouveau projet aurait des conséquences désastreuses pour les 1,500 autochtones qui habitent la région des réseaux Bulkley et Skeena. Selon l'étude menée l'année dernière par le ministère des Pêches et la Commission internationale du saumon du Pacifique, les dommages que le projet de l'Alcan causerait aux stocks de saumon se situeraient entre 88 et 372 millions de dollars. Il ne s'agit donc pas d'une bagatelle, mais c'est ce que les réponses que nous a données le ministre des Pêches semblent indiquer.

A mon avis, il faudrait aussi mener une enquête publique sur cette question parce que la politique de mitigation et d'indemnisation préconisée tant par le gouvernement conservateur antérieur que par le gouvernement libéral actuel ne tient compte en réalité que des répercussions sur la valeur du saumon. La question est pourtant beaucoup plus complexe vu qu'il faut tenir compte des répercussions sur toutes les localités touchées par le détournement de cours d'eau dans le nord du Pacifique et le long du Fraser.

L'été dernier, par exemple, l'Alcan a refusé de céder à la demande du ministre des Pêches de hausser le niveau de la rivière Nechako selon les besoins du frai. Je pense qu'il est important que nous demandions pourquoi une société refuse de hausser le niveau de l'eau pour protéger une ressource dont l'existence est tout autant justifiée. Nous devons examiner attentivement les mesures que le ministre des Pêches et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) ont prises et demander pourquoi ils n'ont pas demandé une enquête publique approfondie.

Toute cette situation ressemble fortement à un cas semblable concernant l'AMAX, où il semble exister des liens très étroits entre certains membres du cabinet et différentes sociétés. Jusqu'ici, il y a toujours eu plus d'électricité qu'on en avait besoin pour accroître les activités métallurgiques dans la